

Jeudi 19 avril 2012

Assurance collective CSQ

Nouvelle carte d'assurance SSQ

À la présidence des syndicats

À la présidence des fédérations

À l'attention des applicatrices et applicateurs des régimes d'assurance

Bonjour,

L'implantation du nouveau système de gestion des réclamations de soins de santé chez SSQ a rencontré quelques problèmes entraînant parfois le refus de réclamations ou médicaments en pharmacie pour certaines personnes adhérentes membres de la CSQ. L'assureur nous informe que les problèmes semblent cependant maintenant résolus et dit être désolé des inconvéniens que cela a pu causer.

Nouvelle carte d'assurance SSQ – Mention des protections détenues

Veillez noter que sur les nouvelles cartes d'assurance SSQ émises au 1^{er} avril 2012, seules les protections détenues en assurance maladie et soins dentaires sont mentionnées. En effet, seulement les protections qui nécessitent la présentation de la carte d'assurance (assurance maladie, soins dentaires, chambre d'hôpital et assurance voyage) apparaissent dorénavant sur la carte d'assurance SSQ.

À ce sujet, ainsi que sur d'autres questions fréquemment posées en lien avec l'émission de la nouvelle carte d'assurance SSQ, nous vous invitons à consulter la foire aux questions disponible avec le service en ligne de SSQ, *Accès - Service aux personnes assurées* accessible aux personnes déjà inscrites à ce service.

Voir : <https://extranet.ssq.ca/saacstatique/fr/NvCarteAssSSQ.htm>

Adhésion aux services internet de SSQ

Lorsqu'une personne assurée adhère aux services internet de SSQ avec **Accès / Services aux personnes assurées**, elle peut accéder en tout temps à son dossier d'assurance. Voici quelques-unes des opérations qu'elle peut y effectuer de façon rapide, confidentielle et sécurisée :

- adhérer au dépôt direct de ses prestations d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance salaire ;
- consulter en ligne son relevé électronique de prestations ;
- imprimer un coupon personnalisé de demande de prestations d'assurance maladie ;
- imprimer un formulaire de demande de prestations d'assurance soins dentaires ;

- commander un relevé de prestations d'assurance maladie aux fins d'impôt ;
- imprimer une carte SSQ temporaire, en cas de perte ou d'oubli ;
- effectuer un changement d'adresse ;
- imprimer le formulaire pour les médicaments d'exception ;
- effectuer une déclaration de fréquentation scolaire ;
- vérifier ou modifier le nom du bénéficiaire de son assurance vie ;
- visualiser les garanties figurant à son dossier d'assurance ;
- connaître le solde de son compte pour les garanties concernées.

Pour s'inscrire et ainsi profiter des avantages qu'offrent les services internet de SSQ, la personne assurée doit se rendre au www.ssq.ca. Ensuite, elle doit cliquer sur le lien **Accès / Service aux personnes assurées** dans la section réservée à l'assurance collective. Des directives en ligne la guideront dans son processus d'inscription.

Pour tout besoin d'assistance, communiquer avec le Service à la clientèle de SSQ, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, à l'un des numéros suivants :

Région de Montréal : 514 223-2500

Autres régions : 1 877 651-8080

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, je vous transmets mes salutations les meilleures.

Pour l'équipe assurance,

Diane Rancourt, conseillère
Sécurité sociale, CSQ-Québec